

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 17 octobre 2024

Convocation du :	11 octobre 2024
Date d'affichage :	11 octobre 2024
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	11
Votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2024/10/61 (Nomenclature 1.6)

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - GUILLOU-COROUGE Françoise – AUBRY Charlène – GUILLEMOT Sébastien – MORIN Sabine – POISSON François – BOQUEHO Stéphanie

Absents excusés : QUEMARD Bertrand, RUEN Pauline, COISY Thierry, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan, CHATTARD-GISSEROT Thibault, LE BRIS Isabelle, LE CHANU Fabienne, REPERANT Thibault et LE FUR Corentin.

Procuration :

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul
QUEMARD Bertrand à MAUJARRET Marie-Madeleine
LE CHANU Fabienne à AUBRY Charlène
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas
CHATTARD-GISSEROT Thibault à THERIN Emmanuel
LE FUR Corentin à GUILLOU-COROUGE Françoise

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Marie-Madeleine MAUJARRET.

Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre d'aménagement du site de l'ancien hôpital et de ses abords.

Rapporteur : Nicolas CARRO

Considérant une première estimation prévisionnelle des travaux d'aménagement du site de l'ancien hôpital et de ses abords à 1 080 000 € H.T et la validation de l'Avant-Projet de l'aménagement du site de l'ancien hôpital le 10 juin 2022 avec le groupement de Maîtrise d'œuvre porté par Iris Chervet Architectures (Mandataire),

Considérant la découverte d'un point d'eau lors des travaux de déconstruction de l'ancien hôpital en réunion de chantier le 15 septembre 2022, il a fallu reporter la phase pro d'aménagement du site et missionner une étude hydrogéologique complémentaire afin de préciser le comportement de la nappe, l'origine et le fonctionnement du « trou d'eau ». Les résultats de l'étude hydrogéologique conduisent à revoir le plan de gestion des eaux pluviales pour intégrer l'infiltration dans les espaces publics des rejets à débit régulé des lots de privés de l'ensemble du site en fonction de la modélisation de la pluie centennale et des contraintes hydrogéologiques.

C'est la raison pour laquelle, il faut réviser l'Avant-Projet en intégrant un avenant de 10 900 € au marché initial de Maîtrise d'œuvre.

Vu les articles R 2194-1 et 2431-22 du Code de la Commande Publique précisant que le marché peut être modifié lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux sous la forme de clauses de réexamen, dont des clauses de variation du prix ou d'options claires, précises et sans équivoque d'une part et que les études d'avant-projet définitif ont pour objet d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposée par corps d'état et permettre la fixation du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le marché public de maîtrise d'œuvre d'autre part.

Considérant une première notification du marché, en date du 07 mars 2020, au 1^{er} contractant/mandataire, Iris Chervet Architectures – 6 rue de Vaucouleurs, 75011 Paris, ayant pour mission :

- o l'élaboration d'un projet urbanistique, paysager et environnemental d'aménagement ;
- o la définition d'une programmation immobilière et le suivi des projets « promoteurs » à travers une mission de suivi ;
technique et architectural
- o la définition technique et le suivi du projet infrastructure / paysage ;

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 1 080 000 € HT.

Le marché de maîtrise d'oeuvre est divisé en tranches : 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles pour un montant de 174 100 € H.T, soit 208 920 € TTC.

Considérant l'ordre de service n°5 en date du 11 juillet 2022 validant la phase AVP du projet au groupement de maîtrise d'œuvre ;

Considérant la découverte d'un point d'eau en septembre 2022, soit une circonstance imprévue, remettant en question l'AVP

Considérant qu'une étude hydrogéologique était nécessaire et a été confiée au bureau d'études Log Hydro afin de permettre d'apprécier le comportement de la nappe d'eau et du trou d'eau sur le site aménagé,

Considérant l'avenant de 10 900 € H.T, soit 13 080 € TTC présentant un nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre à 185 000 € H.T, soit 222 000 € TTC, afin d'apprécier une nouvelle notice hydraulique présentant la gestion hydraulique de l'opération avec une gestion intégrée des eaux pluviales dans un nouvel AVP

Le conseil municipal est donc appelé à valider cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

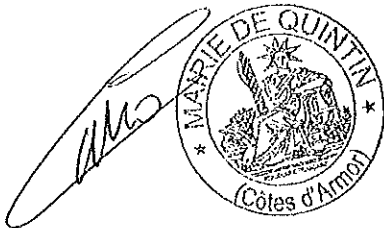
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant au groupement du marché de maîtrise d'œuvre confié à Iris Chervet Architectures tel qu'annexé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif au compte 2315.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Nicolas CARRO

La secrétaire de séance,
Marie-Madeleine MAUJARRET



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. M. Maujarret", written in a cursive style.